

DE 1981 A 2017.... :

37 ANS D'ACTIONS COMMUNES DE L'ÉTAT ET DES COLLECTIVITES LOCALES AU SERVICE DE L'INSERTION DES JEUNES

L'histoire des missions locales nécessiterait un ouvrage très complet pour décrire et analyser la richesse des initiatives locales et la diversité des politiques publiques mises en œuvre. Le Conseil national des missions locales vous propose une rétrospective, année par année, des événements et des politiques nationales qui ont marqué le développement du réseau.

1981 Dans le rapport qu'il remet au Premier ministre, Bertrand Schwartz souligne que la "remise en jeu économique et sociale des jeunes" ne pourra se faire sans une vaste collaboration de l'ensemble des forces sociales et la participation des jeunes eux-mêmes. Le rapport préconise une politique d'ensemble concernant la qualification des jeunes, le développement de l'alternance et du tutorat en entreprise et la mobilisation de toutes les ressources pour offrir des réponses adaptées dans tous les domaines : formation et emploi, loisirs, santé, logement, culture. Il propose la création de missions locales sous la forme d'une équipe pluri-disciplinaire et chargée d'être le pivot d'un dispositif d'animation au plus près des jeunes, de coordonner les efforts et d'appliquer le principe de la "discrimination positive".

1982 Le Président de la République, prend, par ordonnance une série de mesures destinées à assurer une qualification professionnelle aux jeunes sortis de scolarité en difficulté, et à faciliter leur insertion sociale. 850 permanences d'information et d'orientation (PAIO) sont créés afin d'orienter les jeunes de 16 à 18 ans vers les stages d'insertion. Les missions locales sont mises en place, dans un premier temps à titre expérimental, pour apporter aux jeunes de 16 à 25 ans, une aide plus étendue, dépassant l'orientation professionnelle, leur permettant d'élaborer un projet d'insertion social et professionnel, et de le mettre en œuvre dans tous les aspects de la vie quotidienne. La circulaire du 9 avril 1982 prévoit que les missions locales sont constituées sous forme d'association, présidées par un élu et réunissant dans leurs instances, l'ensemble des partenaires de l'insertion : élus, administrations, partenaires économiques et sociaux et associations. 61 missions locales sont créées, dans les territoires où l'on trouve le plus de jeunes sans formation ni qualification.

1983 82 missions locales ont déjà été agréées, lorsque la Délégation interministérielle à l'insertion des jeunes en difficulté est mise en place par décret du 21 octobre. Dirigée par Bertrand Schwartz, elle est chargée d'animer le réseau des missions locales ainsi qu'une cellule interministérielle de coordination du programme de formation professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans.

1984 15 nouvelles missions locales sont créées, pour l'essentiel dans des pôles de conversion. Bertrand Schwartz lance l'opération "Nouvelles qualifications" qui va mobiliser pendant quatre ans, 300 entreprises et 70 organismes de formation.

1985 En avril Bertrand Schwartz présente le premier bilan de l'action des missions locales lors d'une réunion nationale des présidents, en présence du Premier ministre Laurent Fabius. En juin, les rencontres nationales de la Villette sont une première dans l'histoire du réseau. 5000 personnes assistent à cet événement qui accueille de nombreuses personnalités. Bertrand Schwartz passe le flambeau à Yves Robineau, son adjoint. Les PAIO accueillent les jeunes jusqu'à 25 ans. Le cap des 100 missions locales est franchi.



1986 En août, le gouvernement met en place un plan d'urgence pour l'emploi, mobilise le réseau pour mener une action en direction des jeunes déjà sur le marché de l'emploi et demande aux missions locales de poursuivre leur activité à caractère social, dans les domaines de la santé et du logement notamment. Daniel Riché succède à Yves Robineau à la tête de la DIIJ.

1987 Les services de l'État confirment leur participation à la vie du réseau et rappellent l'importance du rôle de coordination qu'il effectue. C'est le cas dans le cadre du programme "Chômeurs longue durée" de l'ANPE et du dispositif d'insertion mis en place dans l'Éducation nationale. A l'occasion d'une visite à la mission locale de Troyes, le Premier ministre Jacques Chirac salue l'efficacité du travail accompli auprès des jeunes en situation difficile.

1988 Le gouvernement annonce son intention de développer les missions locales et confie à Bernard Hastoy le soin d'animer un groupe de travail composé de neuf présidents de missions locales et de représentants d'une douzaine de ministères et de secrétariats d'État. Les 105 missions locales sont en contact avec 173 000 jeunes.

1989 Le rapport Hastoy traduit l'évaluation de six années d'activité du réseau et préconise l'émergence de politiques locales d'insertion, ainsi que le renforcement du caractère pluri-institutionnel des missions locales. Pierre-Jean Andrieu, est nommé délégué. Le Crédit Formation Individualisé (CFI) est créé afin d'offrir aux jeunes une seconde chance d'accéder à la qualification, l'État en confie le pilotage aux missions locales. La loi du 19 décembre favorisant le retour à l'emploi et la lutte contre l'exclusion professionnelle donne une base législative à l'action des missions locales. Elle institue auprès du Premier ministre, le Conseil national des missions locales (CNML) qui réunit les représentants des ministères concernés et des élus locaux. Cette instance de concertation est chargée de développer une politique d'animation et d'évaluation du réseau. 48 nouvelles missions locales sont créées ; le cap de 150 est dépassé.

1990 En mai, ont lieu les Assises nationales des missions locales à Auxerre en présence du Président de la République François Mitterrand. La charte des missions locales intitulée "Construire ensemble une place pour tous les jeunes" est adoptée le 12 décembre par le CNML, installé par Michel Rocard Premier ministre, sous la présidence de Michel Berson. Le logiciel Parcours est développé au sein du réseau pour suivre le programme CFI. L'Association nationale des directeurs de missions locales (ANDML) est créée. Le réseau compte 183 missions locales. L'ensemble du dispositif, PAIO compris, accueille 502 000 jeunes.

1991 Les Carrefours pour l'emploi et la formation des jeunes sont mis en place. Ils renforcent la collaboration entre le réseau des missions locales et des PAIO, celui des agences locales pour l'emploi et, plus largement du service public de l'emploi. Un protocole d'accord entre la DIIJ et le secrétariat d'État aux droits des femmes et à la vie quotidienne est mis en oeuvre dans les régions afin d'élaborer de nouvelles réponses aux besoins des jeunes femmes accompagnées dans le réseau.

1992 Un nouveau protocole d'accord est signé avec les services du ministère de la Justice. Pour compléter le Crédit Formation Individualisé, le gouvernement crée un Programme intensif de préparation active à la qualification et à l'emploi (PAQUE). Le Premier ministre, en accord avec le CNML, propose la négociation de contrats de progrès avec les collectivités locales concernant l'activité du réseau, qui comprend 227 missions locales et 460 PAIO. Les programmes d'animation débutent dans cinq régions.

1993 Michel Théry devient délégué. Michel Berson passe le relais à Robert Galley à la présidence du CNML lors de sa réunion en juillet. En septembre le Conseil organise sa première rencontre nationale : à l'Assemblée nationale les élus locaux confrontent leurs expériences de terrain avec des chercheurs et des experts. Pour mettre en relation les jeunes avec le monde de l'entreprise, les réseaux de parrainage sont expérimentés par les missions locales dans cinq régions. En décembre, le Parlement adopte la loi quinquennale relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle qui met en oeuvre la décentralisation de la formation professionnelle des jeunes et renforce les relations de travail entre l'ANPE et le réseau des missions locales. Celui-ci est en contact avec 905 000 jeunes dont 443 000 en premier accueil.

1994 Les "espaces jeunes" sont créés, nouveau cadre de coopération entre les missions locales, l'ANPE et les conseils régionaux en matière d'emploi et de formation. Les conventions de délégation de compétence pour la formation professionnelle continue des jeunes de moins de 26 ans se mettent en oeuvre dans les régions. Roland Moreau devient délégué. L'État renforce le rôle de la DIIJ, à la fois dans son caractère interministériel et dans sa fonction d'animation et de gestion du réseau. Le CNML met en place des groupes de travail concernant le fonctionnement du réseau, l'insertion professionnelle en entreprise et l'accompagnement à l'insertion sociale. La version 2 du logiciel Parcours devient l'outil d'aide à la gestion des parcours de qualification et d'insertion sociale des jeunes.

1995 L'aménagement du réseau se poursuit au rythme de vingt nouvelles missions locales par an. Une réunion nationale des présidents et des directeurs de missions locales a lieu en janvier à La Plaine Saint-Denis à l'initiative du CNML. Une nouvelle convention avec le ministère de la Défense se met en œuvre : une centaine d'appelés du contingent sont mis à disposition du réseau.

1996 Cinq ministres signent l'accord-cadre pour le réseau public de l'insertion des jeunes qui institue le rapprochement avec le réseau d'information jeunesse et les centres d'information et d'orientation. Cet accord, souhaité par le gouvernement d'Alain Juppé, va permettre l'impulsion de nombreuses initiatives des missions locales, pour mieux prendre en charge les jeunes sans qualification dès leur sortie du système éducatif. Le réseau compte 272 missions locales et 391 PAIO et accueille plus d'un million de jeunes par an.

1997 En janvier, Le Président de la République Jacques Chirac inaugure à Boulogne une des premières missions locales à mettre Internet à la disposition des jeunes. Le CNML est consulté sur deux textes importants : la loi relative au renforcement de la cohésion sociale en mars et la loi relative au développement d'activités pour les jeunes en octobre. En février, Hervé Sérieyx est nommé à la tête de la DIJ et lance les "Carrefours d'action de progrès". Ces rencontres régionales vont permettre le partage des démarches innovantes conduites par les missions locales. Le service national est réformé, les journées d'appel à la préparation à la défense sont instituées et permettront, les années suivantes, l'orientation de tous les jeunes en difficulté vers les missions locales et les missions générales d'insertion de l'Éducation nationale.

1998 Alors que le réseau s'investit dans le programme nouveaux services - emplois jeunes, la loi de lutte contre les exclusions crée le programme TRACE. Les missions locales sont désignées comme pilotes et principaux opérateurs de ce programme d'accompagnement personnalisé et renforcé pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi. Michel Destot succède à Robert Galley à la présidence du CNML et Hubert Peurichard est nommé délégué. L'Association nationale des missions locales est créée pour regrouper les employeurs des missions locales et PAIO, elle deviendra syndicat en 2000. Le premier numéro de Vite DIJ sort en décembre.

1999 Le CNML organise une conférence nationale des présidents. Parmi les sujets à l'ordre du jour, la convention collective, la place du réseau dans les contrats de plan État-Région et une nouvelle charte des missions locales. Les programmes d'animation régionale sont mis en œuvre dans une vingtaine de régions. La refonte du logiciel Parcours est engagée pour permettre la création d'un véritable système d'information national du réseau. A Lille, 1200 jeunes participent aux rencontres nationales nouveaux services-emplois jeunes. 42 000 jeunes sont accompagnés dans le programme TRACE.

2000 Lors des Assises nationales du 20 avril, le Protocole 2000 est signé entre le président du CNML, la ministre de l'emploi et Jean-Pierre Raffarin, président de l'Association des régions de France, en présence de Lionel Jospin, Premier ministre. Ce nouveau pacte engage l'État et les collectivités territoriales sur les missions de service public du réseau. Le CNML renouvelle sa composition, renforce la place des présidents et engage un nouveau programme de travail concernant la déclinaison du Protocole 2000 dans les régions, la dernière étape d'aménagement du réseau, son évaluation et son financement.

2001 La convention collective nationale des missions locales et PAIO est signée le 21 février par les partenaires sociaux (syndicat employeur, CFE-CGC, CGT, CGT-FO et CFDT). Elle offre pour les 7000 salariés du réseau un cadre attendu de conditions d'emploi et de travail ainsi qu'un système de classification basé sur les compétences. Une convention nationale est signée avec l'ANPE pour la mise en œuvre du programme d'action personnalisé. Les missions locales deviennent partenaires des agences locales pour l'emploi pour la mise en œuvre de ce programme.

2002 Le programme TRACE qui a concerné 150 000 jeunes depuis sa création, est renforcé avec le second programme de prévention et de lutte contre l'exclusion : 120 000 jeunes vont en bénéficier cette année. Une bourse d'accès à l'emploi est créée afin de leur garantir un minimum de ressources mensuelles. En janvier les missions locales fêtent leur vingtième anniversaire lors de la rencontre nationale de Grenoble qui accueille 200 jeunes du programme TRACE. Le réseau compte 381 missions locales et 180 PAIO.

2003 Un nouveau Conseil, présidé par Françoise de Veyrinas est installé. Outre des présidents de missions locales et des ministères, il comprend désormais des représentants des régions, des départements et des communes. Un secrétariat général du Conseil national des missions locales est créé, il reprend une partie des missions auparavant assurées par la DIJ qui est supprimée. Jean Tulet devient secrétaire général du CNML.

2004 Pour la première fois dans l'histoire des missions locales, un secrétaire d'État à l'insertion professionnelle des jeunes est nommé. Jean-Jacques Giannesini devient secrétaire général du CNML. Le Conseil, consulté par nouveau ministre Laurent Hénart propose des amendements au projet de loi relatif aux responsabilités locales qui prévoit le transfert de l'organisation, de l'animation et des financements de l'État vers les régions. La loi de programmation de cohésion sociale renforce le soutien de l'État aux missions locales et confie au réseau la mise en œuvre d'un nouveau programme d'accompagnement des jeunes vers l'emploi : 800 000 seront concernés dans les cinq ans. Avec l'inscription des missions locales dans le code du travail comme organismes concourant au service public de l'emploi, leur rôle est désormais officiellement reconnu dans les politiques de l'emploi.

2005 Parcours 3 devient le nouveau système d'information des missions locales. Utilisant les technologies de l'Internet, il est déployé dans l'ensemble du réseau pour chaque conseiller. Les 9 et 10 mai, la 8^e rencontre nationale réuni à la Cité des sciences et de l'industrie à Paris, le réseau autour de la mise en œuvre du nouveau programme d'accompagnement des jeunes vers l'emploi. A cette occasion le nouveau Protocole 2005 est signé entre l'Etat, le CNML, l'Association des régions de France, l'Association des maires de France et l'Assemblée des départements de France. Les 404 missions locales et 100 PAIO accueillent 1,15 million de jeunes.

2006 Un nouveau décret élargit la composition du CNML et précise ses missions dans le cadre de ses compétences définies par le code du travail. Pour permettre l'accès à la vie en entreprise des jeunes peu ou pas qualifiés, en particulier ceux résidant en ZUS et bénéficiaires du nouveau contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS), le Conseil signe le 13 juin, en présence du ministre de l'emploi, un partenariat avec dix grandes entreprises. 310 000 jeunes ont bénéficié d'un CIVIS pour leur accompagnement vers l'emploi. Les 417 missions locales et 72 PAIO accueillent 1,2 million de jeunes dont 49% accèdent à un emploi ou une formation.

2007 A l'occasion des élections présidentielles, le CNML adopte un texte de propositions intitulé « Pour une nouvelle dynamique de l'insertion des jeunes » et se prononce sur la création d'une instance nationale dotée de moyens propres et de structures régionales sur le modèle d'une agence nationale. La Fondation Dexia Crédit local renforce son action auprès des quatre-vingt missions locales qui interviennent dans les ZUS et crée avec le CNML l'Ecole de la citoyenneté, pour former chaque année une centaine de jeunes. Pour mesurer l'activité mensuelle auprès des jeunes, l'indicateur « Jeunes demandeurs d'insertion » est créé. En moyenne 600 000 jeunes demandeurs d'insertion sont accompagnés chaque mois par les 420 missions locales et 66 PAIO. En 25 ans le réseau national d'initiative locale a accompagné plus de 7 millions de jeunes vers l'emploi.

2008 La ministre de l'économie, des finances et de l'emploi, Christine Lagarde saisit le Conseil afin qu'il fasse rapidement des propositions pour appuyer la réflexion et l'action du gouvernement s'agissant des missions locales et de l'emploi des jeunes. Le CNML fait 35 préconisations pour l'insertion des jeunes en ZUS et lance une consultation nationale pour définir la coopération entre les missions locales et le nouvel opérateur issu de la fusion entre l'ANPE et l'Unédic. La présidente du CNML, Françoise de Veyrinas décède le samedi 16 août dans l'Aude. Pour la première fois les missions locales se présentent à Bercy lors des Journées européennes du patrimoine. Fin 2008, 665 000 jeunes ont bénéficié du CIVIS depuis le début du programme.

2009 Un nouveau Conseil est installé à Bercy par le secrétaire d'Etat chargé de l'emploi, Laurent Wauquiez. Il est présidé par Bernard Perrut, député-maire de Villefranche-sur-Saône. Une vingtaine de partenaires économiques nationaux du CNML s'engagent pour l'insertion professionnelle des jeunes lors d'une rencontre à l'Assemblée nationale. Le CNML fait 30 propositions pour une nouvelle coopération entre les missions locales et Pôle emploi. Un nouvel accord national de partenariat renforcé est signé. Martin Hirsch, Haut commissaire à la Jeunesse, lance une large concertation sur la refondation d'une politique à l'égard de la jeunesse. Le Président de la République, Nicolas Sarkozy, donne la priorité absolue aux 100 000 jeunes qui quittent l'école à 16 ans sans aucune perspective et fait des missions locales le pivot de cet accompagnement. Un nouveau rôle des missions locales est reconnu au sein du SPE avec la prescription de contrats aidés. Fin 2009, 200 000 jeunes en CIVIS ont obtenu un emploi durable.

2010 Le 26 janvier, lors de la plénière CNML, est signé un nouvel accord cadre de partenariat avec Pôle emploi. Le CNML organise le 30 septembre à Bercy la 10^e rencontre nationale du réseau des missions locales. Un nouveau Protocole 2010 des missions locales est signé entre l'Etat, l'Association des régions de France, l'Assemblée des départements de France, l'Association des maires de France et le CNML.

2011 L'Accord national inter-professionnel (ANI) du 7 avril prévoit la mise en œuvre par les Missions locales d'un accompagnement renforcé en faveur de « 20 000 jeunes décrocheurs du système scolaire ». Le groupe de travail du CNML « Entreprises et emploi », présidé par Dominique Estrosi-Sassone, renforce le partenariat des Missions locales avec le monde économique. Vincent Delpy est nommé, le 15 mars, Secrétaire général du CNML. Le bureau du CNML entérine, le 29 juin, la proposition de créer une délégation de service public pour moderniser le système d'information des Missions locales. Un référentiel d'auto-évaluation des Missions locales est expérimenté dans 9 régions. Le CNML signe, le 28 septembre, la charte de mobilisation pour favoriser l'accès aux contrats d'alternance avec un objectif de 50 000 jeunes de missions locales en alternance.

2012 Le Président de la République, François Hollande, annonce dans son premier discours d'allocation que le devenir de la jeunesse et de son accès à l'emploi est une des priorités du Gouvernement. Le Gouvernement confie ainsi aux Missions locales, à titre d'opérateur exclusif, les emplois d'avenir. Sous l'impulsion d'André Montané, Président du Groupe « Europe et international » du CNML, une plateforme collaborative est créée pour favoriser la mobilité européenne et internationale des jeunes des Missions locales. Le 14 décembre, Jean-Marc Ayrault, Premier ministre, confie la présidence du CNML à Jean-Paul Dupré, Député-Maire de Limoux et Président de la Mission locale rurale de l'Aude. Le 30^{ème} anniversaire des Missions locales est organisé les 17 et 18 décembre à Lille.

2013 Le 26 avril, Jean-Marc Ayrault installe le nouveau CNML. Jean-Paul Dupré crée le Cercle Jeunes Destination Entreprises afin de développer les accords nationaux avec les entreprises et les acteurs économiques pour l'emploi des jeunes des Missions locales. En septembre, le cap des 50 000 emplois d'avenir est franchi. La Garantie Jeunes, destinée aux jeunes en grande précarité, est mise en place à titre expérimental dans 10 départements dès septembre. Afin de développer l'insertion numérique des jeunes, le CNML et la Fondation Orange lancent un 1^{er} appel à projets. Fin décembre 2013, le CNML signe 11 accords nationaux avec de grands opérateurs économiques, ce qui porte le nombre d'accords à 45.

2014 Le CNML publie les textes de référence des missions locales. Le 29 octobre, Jean-Paul Dupré réunit une conférence des Présidents des Missions locales pour accueillir les nouveaux élus au sein du réseau. Le groupe « Mobilité européenne des jeunes avec moins d'opportunité et mobilisation des entreprises » du CNML remet le 18 juin ses recommandations au Ministre chargé de la jeunesse. Durant l'année 2014, les Missions locales préparent leur migration vers leur nouveau système d'information I-Milo.

2015 La nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) entre l'état et les Missions locales est mise en œuvre pour la période 2015-2018. Le CNML organise pour les professionnels des Missions locales des séminaires sur la prévention et la lutte contre la radicalisation présidés par Malika Dati, Vice-Présidente du CNML et le Préfet Pierre N'Gahane, Secrétaire général du Comité interministériel de prévention de la délinquance. Le 19 octobre, la conférence sociale pour l'emploi confirme, dans sa feuille de route, que les missions locales sont en première ligne pour déployer les dispositifs majeurs de la politique de l'emploi et annonce la volonté de mieux coordonner le pilotage des missions locales en renforçant également son niveau régional. Le CNML met en place en décembre, avec la DGEFP, un plan de progrès du système d'information des Missions locales.

2016 La Garantie Jeunes est déployée dans 19 nouveaux départements et la sortie des emplois d'avenir est une des priorités de l'année 2016. Suite à la Loi NOTRe, les Associations régionales des missions locales commencent à se réorganiser et pour certaines ont déjà fusionné. Le 2 mai, le Premier ministre nomme Jean-Marc Seijo-Lopez, Secrétaire général du CNML. Le CNML est auditionné dans le cadre du rapport sur les Missions locales en 2016. La Ministre du Travail, Myriam El Khomri, confie le 11 mai à l'IGAS une mission relative au modèle économique des Missions locales. Suite à la conférence sociale d'octobre 2015, la Ministre du Travail confirme, le 22 juillet 2016, la mise en place d'une nouvelle gouvernance pour les missions locales avec la création d'un Délégué ministériel aux Missions locales. Le CNEFOF valide, le 5 septembre, les projets de décrets concernant la création du Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COPJ) et d'un Délégué ministériel aux Missions locales. Le 14 septembre 2016, Jean-Paul Dupré réunit à l'Assemblée nationale une plénière de clôture du CNML durant laquelle Jean Tulet rend hommage au fondateur des Missions locales, Bertrand Schwartz, en présence de Madame la Ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social. Le Décret N° 2016-1371 du 12 octobre 2016 porte la création d'un Délégué ministériel aux missions locales. Le Délégué ministériel aux missions locales, Jean-Marc Seijo-Lopez, s'appuie sur une équipe de collaborateurs afin de mettre en place les missions qui sont confiées.

2017 A compter du 1^{er} janvier 2017, le Parcours d'accompagnement contractualisé vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) est mis en place pour les jeunes accompagnés par les missions locales et remplace le CIVIS. La Garantie jeunes devient un droit universel et est généralisée à l'ensemble des missions locales et donc à l'ensemble du territoire national. Le Délégué ministériel adresse une Lettre d'information aux réseaux des missions locales, en janvier 2017, annonçant deux nouvelles instances : la Conférence des Présidents des Associations régionales œuvrant pour l'animation des missions locales au niveau régional qui valide et fera vivre le programme d'animation et d'évaluation des missions locales (PNAE) et la Conférence des financeurs, déclinée à l'échelle nationale et régionale.



